



GLAUKOS[®]
TRANSFORMING VISION

NOTRE VISION : CODE DE CONDUITE GLAUKOS

Table des matières

NOTRE VISION. NOTRE CODE.

Le message de notre Président-directeur général	3
---	---

NOTRE VISION. NOS VALEURS.

Soyons les pionniers !	4
Nos attributs et valeurs	4

NOTRE VISION DE L'INTÉGRITÉ

Faire preuve d'intégrité dans notre travail	6
Ne pas se taire !	7
Réagir en cas de préoccupations	8
Faire état des demandes de renseignements, réclamations et événements indésirables	9

NOTRE VISION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Créer et cultiver un environnement de travail respectueux	11
Travailler en toute sécurité	12
Respecter les droits humains	13
Protéger la vie privée des collaborateurs	14
Gérer les conflits d'intérêts	15
Échanger cadeaux et invitations	16
Tenir des registres comptables exacts	17
Protéger les actifs de l'entreprise	18
Protéger la propriété intellectuelle	19
Assurer la sécurité des données	20
Assurer la confidentialité	21
Communiquer de manière appropriée	22
Utiliser les réseaux sociaux de manière responsable	23



NOTRE VISION DU MARCHÉ

Fournir des produits de qualité	25
Communiquer de manière appropriée à propos des produits	26
Interagir avec les professionnels de santé et les clients	27
Interagir avec les patients et les associations de patients	29
Protéger la vie privée des clients	30
Travailler avec des tiers	31
Interagir avec les autorités publiques	32
Prévenir la fraude	33

NOTRE VISION DE L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

S'engager auprès de notre communauté	35
S'impliquer dans l'élaboration des politiques	36
Respecter les règles de la concurrence	37
Prévenir la corruption et les pots-de-vin	38
Respecter les lois du commerce international	39
Prévenir le délit d'initié	40
Promouvoir le respect de l'environnement et le développement durable ..	41
Suivre les réglementations	42

OBTENIR DE L'AIDE

Le message de notre Président-directeur général

Chers collaborateurs,

Glaukos s'est donné pour mission de transformer les soins de la vue grâce à des thérapies innovantes sans gouttes pour améliorer la vie des patients atteints de maladies de la vue. Animés par notre engagement à l'innovation et à l'excellence clinique, nous sommes fiers de vous présenter la dernière mise à jour de notre Code de conduite. Ce document reflète nos valeurs fondamentales d'intégrité, de transparence et de responsabilité, des principes qui guident à la fois nos opérations internes et notre engagement vis-à-vis de la communauté au sens large.

Ce Code s'applique à nous tous, quel que soit notre poste ou notre ancienneté. Il est essentiel pour cultiver le socle éthique sur lequel repose notre entreprise. Tout comme nous remettons en question les schémas de traitement conventionnels avec notre approche de l'innovation « Soyons les pionniers », nous devons également nous comporter dans le respect d'exigences les plus strictes en matière d'éthique. J'encourage chaque collaborateur à lire attentivement le Code. Il définit des orientations claires pour gérer les défis éthiques, se conformer aux réglementations et renforcer notre culture du respect, de l'équité et de la responsabilité. Il ne s'agit pas d'un simple ensemble de règles, mais de notre image d'entreprise et de ce que nous représentons en tant que leader dans le secteur médical.

Enfin, je tiens à vous rappeler notre engagement à favoriser un environnement où chacun et chacune peut s'exprimer et être entendu. Si vous avez des préoccupations ou si vous êtes confronté(e) à des dilemmes éthiques, sortez du silence. Nous avons une politique stricte de non-représailles, et votre courage à aborder les problèmes potentiels nous aidera à continuer à bâtir une entreprise dont nous sommes fiers, qui fait preuve d'intégrité et qui ne transige jamais avec ce qui est juste. Ensemble, nous pouvons continuer à innover en proposant des solutions révolutionnaires tout en respectant les valeurs qui définissent Glaukos.

Cordialement,



THOMAS W. BURNS

Président-directeur général



Notre vision. Nos valeurs.

SOYONS LES PIONNIERS !

Nous transformons les soins de la vue en étant les pionniers de plateformes qui améliorent les modèles de soins pour les patients atteints de maladies oculaires chroniques menaçant leur vue. Notre devise « Soyons les pionniers ! » incarne notre engagement en faveur de la qualité et de la conformité, tout en prenant des risques et en repoussant les limites scientifiques et technologiques pour révolutionner les schémas de traitement du glaucome, des troubles cornéens et des maladies de la rétine.

Notre mission d'innovation médicale et scientifique puise son élan dans notre culture de la prise de risque, de la conviction, de l'efficacité décisive, de la collaboration, de la compassion et d'un enthousiasme avéré. Cette culture est forgée par le dévouement d'une équipe qui adhère aux valeurs qui nous guident chaque jour pour accomplir notre mission.

NOS ATTRIBUTS ET VALEURS

RÊVER

L'innovation, l'esprit d'entreprise, le fait de repousser les limites de manière constructive

Attributs connexes

- Soif de victoire
- Agents du changement
- Intégrité

GUIDER

Comportements de leader, responsabilité financière, conduite du changement

Attributs connexes

- Conviction courageuse
- Résilience/Ténacité
- Responsabilité
- Efficacité décisive
- Qualité
- Enthousiasme moteur

SOUCI D'AUTRUI

Actes de compassion, de charité, de bénévolat pour faire la différence chez Glaukos ou au sein de la communauté

Attributs connexes

- Focus sur le patient
- Travail appliqué et humilité
- Compassion/Charité
- Collaboration

NOTRE VISION DE L'INTÉGRITÉ

Chez Glaukos, nous nous engageons à mener nos activités en respectant des règles de déontologie et d'intégrité des plus exigeantes. Chaque personne au sein de notre entreprise est censée comprendre et respecter ces règles dans ses actions au quotidien.

Faire preuve d'intégrité dans notre travail

Ne pas se taire !

Réagir en cas de préoccupations

Faire état des demandes de renseignements,
réclamations et événements indésirables

Faire preuve d'intégrité dans notre travail

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

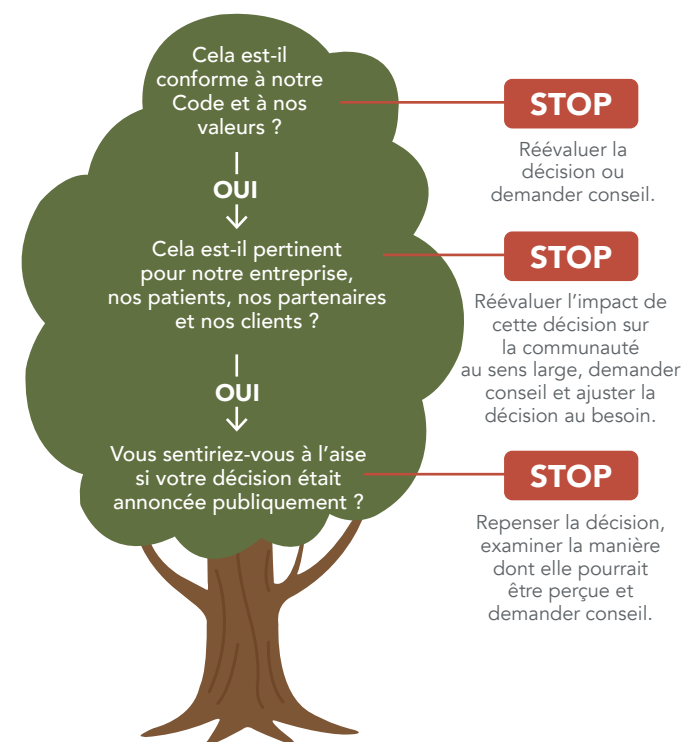
- **Se conformer à des règles déontologiques rigoureuses** : Le Code de conduite présente les lignes directrices pour mener les affaires de manière éthique et intègre, garantissant que chaque action reflète notre engagement envers ces valeurs.
- **Comprendre notre responsabilité** : Le Code s'applique à tous les collaborateurs, dirigeants, membres du Conseil d'administration, sous-traitants et bénévoles. Chez Glaukos, chacun est responsable de respecter nos politiques, réglementations et notre Code, même lorsque nos règles sont plus exigeantes que les lois ou les meilleures pratiques applicables.
- **Protéger notre réputation** : Les défaillances en matière de qualité ou de conformité peuvent nuire à la réputation de Glaukos et à la confiance de ses clients, de ses investisseurs et des organismes de réglementation. En respectant la loi, les réglementations, les politiques, les codes de notre secteur d'activité et notre Code, nous contribuons à protéger l'image et le succès de l'entreprise.
- **Se conformer aux lois, codes et réglementations** : Les collaborateurs sont tenus de comprendre et de respecter toutes les lois, réglementations, codes de notre secteur d'activité et les politiques qui s'appliquent à leurs fonctions. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, des domaines tels que la corruption, la sécurité des produits, la propriété intellectuelle, la protection de la vie privée et les réglementations environnementales. En cas de doute sur la légalité ou la pertinence d'une action, les collaborateurs doivent demander conseil à leur supérieur hiérarchique, au directeur Conformité ou au directeur Juridique.

COMPRENDRE LES DÉROGATIONS

Dans de rares cas, des dérogations à des politiques internes ou codes de conduite spécifiques peuvent être nécessaires. Les dérogations aux dispositions impératives du droit français ne sont pas valables. Les dérogations pour les administrateurs ou les dirigeants ne peuvent être accordées que par le Conseil d'administration ou un comité nommé par celui-ci et seront communiquées aux actionnaires ou aux autorités réglementaires, conformément à la loi française. Les dérogations pour les autres employés doivent être approuvées par le Responsable de la conformité ou le Directeur juridique et communiquées au Comité d'audit, le cas échéant.

PRENDRE DES DÉCISIONS ÉTHIQUES

Chez Glaukos, la prise de décision éthique est essentielle à notre réussite et à notre réputation. Ce cadre méthodologique est conçu pour vous aider à faire des choix qui s'alignent sur notre Code, respectent nos valeurs et servent les meilleurs intérêts de notre entreprise, de nos patients, de nos partenaires et de nos clients. En suivant l'arbre de décision ci-dessous, vous assurez que vos décisions reflètent l'intégrité et la responsabilité qui définissent Glaukos.



Ce processus permet de s'assurer que chaque décision est réfléchie, éthique et conforme à nos valeurs.

Ne pas se taire !

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **S'exprimer et solliciter de l'aide** : Si vous êtes confronté(e) à une situation qui vous met mal à l'aise ou soulève des préoccupations éthiques, vous devez en parler à votre supérieur hiérarchique, aux Ressources humaines, à tout membre de l'équipe de direction générale ou au directeur Conformité. Si vous ne vous sentez pas à l'aise de le faire, vous pouvez contacter la ligne d'assistance conformité de Glaukos, un service tiers et anonyme. Collectivement, ces options de signalement seront désignées sous le terme « canaux de signalement ».
- **Signaler les violations** : Nous sommes tous tenus de signaler toute violation connue ou suspectée du Code, des codes de notre secteur d'activité, des lois, des réglementations ou des politiques de l'entreprise. Les signalements peuvent être faits par l'intermédiaire de l'un des canaux de signalement.
- **Utiliser la ligne d'assistance conformité de Glaukos** : La ligne d'assistance conformité de Glaukos est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour les signalements anonymes. Vous pouvez contacter la ligne d'assistance conformité de Glaukos en ligne à l'adresse www.glaukos.ethicspoint.com. Pour les ressources internationales, veuillez-vous référer à la section **Obtenir de l'aide** de notre Code.
- **Respecter la confidentialité** : Bien que tous les efforts soient faits pour respecter le caractère confidentiel des informations fournies pendant les enquêtes, la confidentialité ne peut pas toujours être garantie. Tous les signalements seront traités avec autant de discrétion que possible.
- **Comprendre les conséquences** : Toute violation du Code ou des lois applicables peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement et des poursuites judiciaires.



Q&R

Q J'ai signalé une violation des règles de sécurité sur mon lieu de travail, et j'ai l'impression que, depuis, mon supérieur hiérarchique me traite de manière injuste. Que dois-je faire ?

R Les représailles sont strictement interdites. Signalez le problème via l'un des canaux de signalement immédiatement pour vous assurer qu'une enquête est menée.

POSITION DE GLAUKOS EN MATIÈRE DE NON-REPRÉSAILLES

Glaukos s'engage à cultiver un environnement de travail ouvert et sûr, où les collaborateurs peuvent faire part de leurs préoccupations sans crainte de représailles. Nous interdisons strictement toute forme de représailles à l'encontre de quiconque qui signale des violations, fait part de préoccupations éthiques ou coopère à une enquête. Notre politique de non-représailles s'applique à tous les lieux de travail, y compris les environnements de travail à distance ou hybrides. Les collaborateurs doivent être assurés que leurs signalements faits de bonne foi seront pris au sérieux et qu'ils ne subiront aucune conséquence négative s'ils se manifestent. Les représailles de quelque nature que ce soit ne sont pas tolérées, et les personnes s'adonnant à de tels comportements s'exposeront à des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement. Si vous pensez être victime de représailles, vous devez le signaler immédiatement via l'un des canaux de signalement.

Réagir en cas de préoccupations

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Reconnaître les organismes d'enquête** : Les enquêtes sur les violations signalées seront menées par un collaborateur, un dirigeant, un comité ou une entité tierce désigné(e) conformément aux politiques de l'entreprise.
- **Coopérer pleinement** : Les collaborateurs sont tenus de coopérer pleinement à toutes les enquêtes de l'entreprise liées au Code ou à toute autre question concernant l'entreprise et de garder ces questions confidentielles.
- **Respecter l'impartialité** : Les enquêtes seront menées de manière juste et impartiale et en conformité avec les lois, règles, réglementations et politiques applicables.
- **Comprendre les conséquences** : Le refus de coopérer à une enquête peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.
- **Coopérer dans le cadre des demandes des autorités publiques** : Répondre rapidement et de manière transparente à toute demande des autorités publiques et transmettre immédiatement toutes les demandes au service juridique.

Q&R

Q On m'a demandé de participer à une enquête interne, mais j'hésite à m'impliquer. Que dois-je faire ?

R Vous avez le devoir de coopérer pleinement aux enquêtes de l'entreprise. Le non-respect de cette obligation peut entraîner des mesures disciplinaires, il est donc important de participer honnêtement et ouvertement.

Q&R

Q Je suis manager et l'un de mes collaborateurs m'a fait part de ses préoccupations concernant un comportement inapproprié, « en toute confiance ». Je souhaite respecter le caractère confidentiel de sa confiance, que dois-je faire ?

R Encouragez-le à signaler officiellement le problème via l'un des canaux de signalement, mais rappelez-lui votre rôle en tant que manager et l'importance de suivre les canaux de signalement appropriés pour traiter efficacement la situation.



Faire état des demandes de renseignements, réclamations et événements indésirables



Chez Glaukos, nous prenons au sérieux toutes les demandes de renseignements sur les produits, les réclamations et les événements indésirables afin de garantir la qualité des produits et la sécurité des patients.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Signaler rapidement :** Les collaborateurs doivent signaler immédiatement toutes les demandes de renseignements, réclamations et événements indésirables à la sécurité médicale par e-mail à l'adresse MedicalSafety@glaukos.com.
- **Fournir la documentation :** Incluez toutes les informations disponibles, telles que la nature du signalement, les détails du produit (par exemple, les numéros de modèle et de série) et les informations concernant l'auteur de la réclamation.
- **Suivre les directives :** Suivez les directives de signalement spécifiques à la région, telles que décrites dans les procédures pertinentes.
- **Respecter la confidentialité :** Assurez-vous que toutes les informations sur les patients sont traitées en conformité avec les lois sur la protection de la vie privée telles que HIPAA.

Q&R

Q Qu'est-ce qui est considéré comme une réclamation produit ?

R Toute communication écrite, électronique ou orale qui allègue de déficiences liées à l'identité, la qualité, la durabilité, la fiabilité, la sécurité, l'efficacité ou la performance d'un dispositif après sa mise sur le marché. Une réclamation est toute indication qu'un dispositif ne répond pas aux attentes du client ou de l'utilisateur en matière de qualité ou aux spécifications de performance.

Q Qu'est-ce qui est considéré comme un événement indésirable (EI) ou une expérience indésirable liée à un médicament ?

R Un événement indésirable est toute blessure ou tout problème potentiellement associé à l'utilisation d'un produit. Une expérience indésirable liée à un médicament est tout événement indésirable associé à l'utilisation d'un médicament chez l'être humain, qu'il soit ou non considéré comme lié au médicament.

Q Comment dois-je signaler un problème lié à un produit ?

R Vous pouvez signaler les problèmes par e-mail à l'adresse MedicalSafety@glaukos.com. Fournissez autant de détails que possible, y compris les identifiants du produit et une description du problème.

Q Puis-je donner un avis médical lorsque je traite une demande de renseignement ?

R Non, seuls les représentants médicalement qualifiés (par exemple, les pharmaciens, les médecins) sont autorisés à répondre aux demandes de renseignements médicaux en utilisant des informations de référence approuvées.

NOTRE VISION DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Au cœur de notre entreprise se trouve la conviction de créer un environnement respectueux et inclusif où chacun se sent valorisé et soutenu.

Créer et cultiver un environnement de travail respectueux

Travailler en toute sécurité

Respecter les droits humains

Protéger la vie privée des collaborateurs

Gérer les conflits d'intérêts

Gérer les cadeaux et invitations

Tenir des registres comptables précis

Protéger les actifs de l'entreprise

Protéger la propriété intellectuelle

Assurer la sécurité des données

Maintenir la confidentialité

Communiquer de manière appropriée

Utiliser les réseaux sociaux de manière responsable

Créer et cultiver un environnement de travail respectueux

Nous nous engageons à être un employeur garantissant l'égalité des chances dans tous les aspects de l'emploi, y compris le recrutement, l'embauche, la formation et la promotion. Nos pratiques sont axées uniquement sur le mérite et les qualifications, et nous sommes convaincus de l'importance de favoriser un environnement de travail diversifié et inclusif.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Offrir des aménagements raisonnables** : Assurez-vous que les collaborateurs ayant un handicap ou des besoins religieux reçoivent les aménagements appropriés pour accomplir leur travail de manière efficace.
- **Interdire la discrimination** : Toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur le sexe, l'origine ethnique ou d'autres caractéristiques personnelles, est strictement interdite.
- **Prévenir le harcèlement** : Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement, qu'il soit verbal, physique ou sexuel. Tous les collaborateurs doivent se traiter avec respect et signaler tout incident de harcèlement via l'un des canaux de signalement.
- **Mettre fin à l'intimidation** : L'intimidation ou les comportements intimidants sont inacceptables sur notre lieu de travail. Si vous êtes témoin ou victime d'intimidation, parlez-en immédiatement pour garantir un environnement sûr et respectueux pour tous.
- **Prévenir les représailles** : Protégez les collaborateurs qui soulèvent des préoccupations en matière d'égalité des chances en matière d'emploi de toute forme de représailles.

Q&R

Q Un collègue a fait un commentaire inapproprié concernant l'origine ethnique d'un autre collaborateur. Que dois-je faire ?

R Vous devez signaler l'incident via l'un des canaux de signalement immédiatement.

 **Égalité des chances en matière d'emploi (EEO)** : Une politique garantissant que les décisions en matière d'emploi sont fondées sur le mérite et les qualifications, sans discrimination fondée sur des caractéristiques personnelles.

Discrimination : Tout acte ou omission qui aboutit directement ou indirectement au refus d'un traitement ou d'une opportunité équitable à un collaborateur en raison d'une caractéristique protégée telle que la race, la couleur de peau, la religion, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'âge, l'origine nationale, la citoyenneté, le handicap, les informations génétiques ou le statut d'ancien combattant, ainsi que les décisions de l'employeur ayant un impact sur les termes ou conditions d'emploi fondées sur des caractéristiques protégées.

Harcèlement : Tout acte ou omission qui modifie directement ou indirectement l'environnement de travail des collaborateurs, interfère déraisonnablement avec les performances des collaborateurs ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant.

Travailler en toute sécurité

Votre sécurité et votre bien-être sont primordiaux. Nous respectons toutes les exigences légales et les règles de l'entreprise pour garantir un environnement sûr et sain.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Signaler les conditions dangereuses** : Signalez immédiatement toute condition dangereuse ou tout risque via l'un des canaux de signalement pour prévenir les accidents du travail.
- **Utiliser l'équipement de protection** : Utilisez et entretenez correctement les équipements de sécurité pour garantir la sécurité dans l'environnement de travail.
- **Signaler tout problème de santé** : Informez votre supérieur hiérarchique et les Ressources humaines si un problème de santé affecte votre travail afin qu'un soutien approprié puisse être fourni.
- **Garantir un lieu de travail sans drogue** : Il est important de comprendre que l'utilisation de substances addictives, y compris de médicaments prescrits qui affectent votre jugement, doit être signalée aux Ressources humaines.
- **Interdire la violence et les menaces** : Il est interdit d'utiliser la force physique ou de menacer autrui d'une manière qui cause un préjudice ou une détresse.
- **Interdiction de posséder tout type d'armes, y compris les armes à feu** : Les armes de tout type sont interdites dans tout lieu lié à l'entreprise.

Q&R

Q J'ai surpris un collègue en train de faire des remarques menaçantes à propos d'un autre collaborateur. Que dois-je faire ?

R Signalez l'incident via l'un des canaux de signalement, car toutes les menaces doivent être prises au sérieux.



Respecter les droits humains

Nous défendons les droits humains et les droits des membres du personnel dans tous les aspects de notre activité. Cela comprend le traitement équitable, la sécurité des collaborateurs et le soutien de la liberté de choix sur le lieu de travail.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Garantir des pratiques de travail responsables :** Respectez des pratiques de travail responsables, y compris une rémunération équitable et des conditions de travail sûres.
- **Soutenir les droits de syndicalisation :** Les collaborateurs ont le droit de se syndiquer et de négocier collectivement, s'ils le souhaitent.
- **Respecter les normes internationales :** Nous nous engageons à respecter les lois internationales en matière de droits humains, notamment en interdisant le travail des enfants et l'esclavage moderne sous toutes ses formes, et nous exigeons de nos fournisseurs et partenaires qu'ils en fassent de même.

Q&R

Q L'un de nos fournisseurs est connu pour ses mauvaises conditions de travail. Devons-nous poursuivre notre relation avec lui ?

R Non, nous exigeons de tous nos partenaires qu'ils respectent des pratiques de travail équitables et les normes en matière de droits humains. La relation doit être réévaluée pour garantir la conformité.



Protéger la vie privée des collaborateurs

Nous accordons de l'importance à votre vie privée et nous nous engageons à ce que vos informations personnelles soient protégées. L'entreprise peut collecter certaines informations personnelles liées au travail, telles que les informations permettant d'identifier une personne, les antécédents professionnels, les informations financières, les informations de santé, les données biométriques et les informations relatives à la performance et au comportement.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Garantir la confidentialité des données personnelles** : Le caractère confidentiel des informations personnelles est respecté, et aucune information personnelle ne sera partagée sans consentement.
- **Ne partager les données qu'en cas de nécessité** : Nous ne vendons ni ne partageons jamais d'informations personnelles sans consentement, sauf dans le cadre de processus légitimes d'embauche ou de vérification des antécédents.
- **Sécuriser les informations des collaborateurs** : Les données des collaborateurs sont protégées de manière sécurisée tout au long de votre temps passé dans l'entreprise afin d'éviter tout accès non autorisé.

Q&R

Q Je me demande qui a accès à mes données personnelles. Que dois-je faire ?

R Vous pouvez vous adresser aux Ressources humaines pour comprendre comment vos données personnelles sont traitées et pour vous assurer qu'elles sont correctement protégées.



Informations personnelles : Toute donnée susceptible d'être utilisée pour identifier une personne, soit seule, soit en combinaison avec d'autres informations. Les exemples incluent les noms, les adresses, les numéros de téléphone, les numéros de sécurité sociale et les adresses électroniques.

Gérer les conflits d'intérêts

Un conflit d'intérêts survient lorsque des intérêts personnels interfèrent, ou semblent interférer, avec les intérêts de l'entreprise. Il se produit lorsque des actions ou des intérêts personnels pourraient compromettre la capacité d'une personne à travailler de manière objective et équitable. Notre responsabilité est d'éviter toute activité qui pourrait présenter, ou sembler présenter, un conflit avec les intérêts de l'entreprise.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **S'exprimer sur les conflits :** Signalez tout conflit d'intérêts potentiel ou réel via l'un des canaux de signalement dès qu'il se présente.
- **Séparer les intérêts personnels :** Veillez à ce que vos intérêts personnels ou financiers n'influencent pas les décisions commerciales ou n'affectent pas vos fonctions. Évitez tout emploi ou investissement extérieur qui pourrait entrer en conflit avec les intérêts de l'entreprise.
- **Éviter les décisions commerciales ou financières qui impliquent la famille ou les amis :** Signalez toute relation étroite susceptible de créer un conflit d'intérêts via l'un des canaux de signalement.
- **Être transparent au sujet des cadeaux :** N'acceptez ni cadeaux ni invitations de la part de quiconque qui seraient susceptibles d'influencer vos décisions. Signalez tout cadeau d'une valeur supérieure à un montant modeste via l'un des canaux de signalement.
- **Participer de manière responsable aux activités extérieures :** Ne vous engagez que dans des activités extérieures qui n'entrent pas en conflit avec vos fonctions ou n'impliquent pas le soutien de l'entreprise sans approbation.
- **Divulguer les informations requises :** Si vous êtes exclu(e), radié(e), temporairement ou définitivement ou autrement inéligible pour participer à des programmes fédéraux américains de soins de santé, d'approvisionnement ou autres, vous devez le signaler immédiatement au directeur Conformité. En outre, signalez si vous faites l'objet d'une enquête pour certaines infractions pénales susceptibles d'entraîner une exclusion, ou ne radiation temporaire ou définitive.



Q&R

Q Si un fournisseur que nous envisageons d'utiliser emploie mon frère, dois-je le mentionner ?

R Oui, signalez-le pour éviter toute apparence de conflit.

Q Puis-je entretenir une relation sentimentale avec mon supérieur hiérarchique ou mon chef de département ?

R Les relations sentimentales avec les supérieurs hiérarchiques ou les chefs de département sont déconseillées, car elles peuvent entraîner des conflits d'intérêts, du favoritisme ou la perception d'un traitement inéquitable. Si une telle relation existe ou se développe, vous devez en informer les Ressources humaines.

 **Conflit d'intérêts :** Situation dans laquelle les intérêts personnels pourraient compromettre le jugement professionnel ou les intérêts de l'entreprise. Cela inclut, sans toutefois s'y limiter, le fait de saisir des opportunités de l'entreprise pour un gain personnel ou de prendre des décisions commerciales ou financières qui impliquent la famille ou les amis.

Gérer les cadeaux et invitations

Développer des relations professionnelles au moyen de cadeaux ou d'invitations professionnelles est acceptable, mais cela ne doit jamais compromettre notre intégrité ni influencer les décisions professionnelles.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Refuser les cadeaux inappropriés** : Déclinez avec respect les cadeaux ou les invitations professionnelles qui pourraient être considérés comme une tentative d'influencer une décision commerciale. Les cadeaux doivent être modestes, légaux, conformes aux usages et offerts sans rien attendre en retour.
- **Signaler les cadeaux de grande valeur** : Si vous n'êtes pas en mesure de refuser un cadeau, signalez-le immédiatement via l'un des canaux de signalement.
- **Faire preuve de prudence avec les cadeaux internationaux** : Soyez conscient(e) des risques supplémentaires lors de l'échange de cadeaux avec des contacts internationaux.

PAS DE CADEAUX OU D'INVITATIONS À DES ÉVÉNEMENTS DE LOISIRS À DES REPRÉSENTANTS DES AUTORITÉS PUBLIQUES OU À DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ (PS)

N'offrez de cadeaux ni à des représentants des autorités publiques, ni à des professionnels de santé.

Les cadeaux aux représentants des autorités publiques ou aux professionnels de santé sont strictement interdits, et vous ne devez jamais leur en offrir, quel que soit le contexte.

Q&R

Q Un client potentiel de l'étranger m'a offert un bijou de grande valeur en cadeau. Dois-je l'accepter ?

R Non, vous ne devez pas accepter de cadeaux de grande valeur, en particulier de la part de clients potentiels, car cela peut donner une apparence d'irrégularité. Signalez-le via l'un des canaux de signalement.

Q Un fournisseur m'a offert des billets pour un événement sportif. Puis-je les accepter ?

R C'est possible, mais pas toujours. Accepter des billets est acceptable si c'est raisonnable et si cela ne semble pas pouvoir influencer vos décisions. Si cela vous semble inapproprié, refusez poliment. En cas de doute, contactez l'un des canaux de signalement.



Tenir des registres comptables précis

Nos registres comptables constituent la base de nos décisions commerciales, de nos rapports financiers et de nos soumissions réglementaires. Ils peuvent également nous exposer à des responsabilités, ou nous en protéger.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Garantir l'exactitude des registres comptables** : Tenez des registres comptables complets, précis et fiables dans tous les aspects de l'entreprise.
- **Suivre les politiques de conservation des documents** : Assurez-vous que les registres comptables sont organisés, stockés et accessibles conformément aux directives de l'entreprise.
- **Divulguer des informations financières exactes** : Les collaborateurs impliqués dans les communications financières doivent s'assurer de la conformité aux normes et réglementations comptables.
- **Garantir des rapports en temps voulu** : Veillez à ce que tous les rapports financiers et les responsabilités connexes soient remplis et soumis dans les délais, en fournissant des informations précises et à jour pour la prise de décision et les exigences de conformité.
- **Surveiller les activités suspectes** : Soyez vigilant(e) face à des actions inhabituelles ou non autorisées, comme des transactions inattendues, et signalez rapidement toute activité suspecte pour assurer la sécurité et prévenir les risques potentiels.

Q&R

Q J'ai réalisé qu'il y avait une erreur dans un rapport financier qui vient d'être soumis.
Que dois-je faire ?

R Signalez immédiatement l'erreur à votre supérieur hiérarchique et travaillez à la corriger dès que possible. L'exactitude des registres comptables est essentielle pour cultiver la confiance et la conformité.

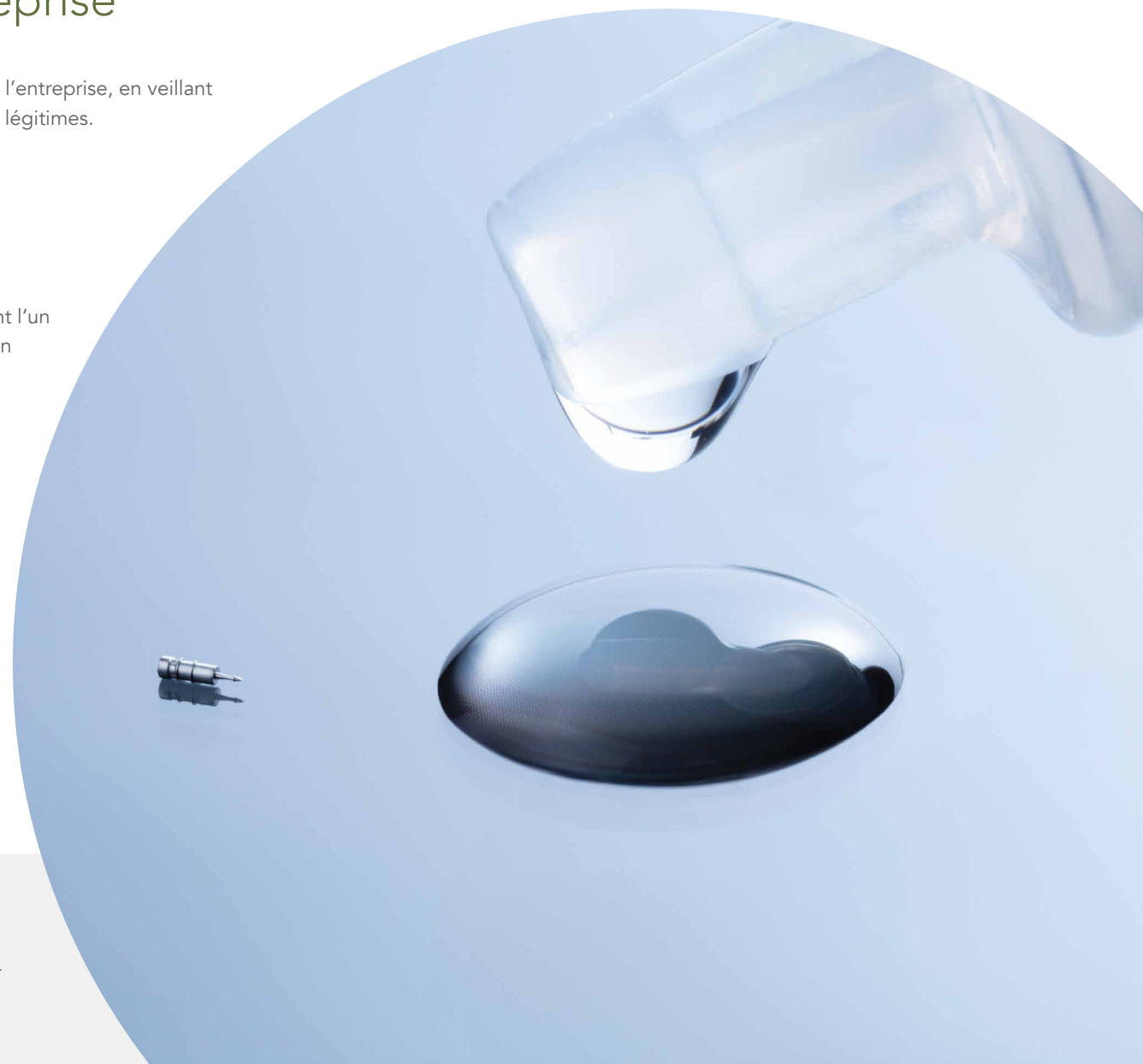


Protéger les actifs de l'entreprise

Nous avons tous un rôle à jouer dans la protection des actifs de l'entreprise, en veillant à ce qu'ils soient utilisés uniquement à des fins professionnelles légitimes.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Prévenir l'utilisation abusive des actifs de l'entreprise :** N'utilisez les biens de l'entreprise, qu'ils soient physiques, financiers ou intellectuels, qu'à des fins autorisées.
- **Signaler tout vol ou dommage :** Avertissez immédiatement l'un des canaux de signalement si vous remarquez une utilisation abusive ou des dommages aux actifs de l'entreprise.
- **Comprendre les politiques de communication :** Sachez que les communications par l'intermédiaire des systèmes de l'entreprise peuvent être surveillées et doivent être conformes aux règles de l'entreprise.



 **Actifs de l'entreprise :** Tout bien, y compris les ressources physiques, financières ou intellectuelles, détenu ou contrôlé par l'entreprise et utilisé pour mener ses activités.

Protéger la propriété intellectuelle

La protection de la propriété intellectuelle (PI) est essentielle pour préserver les innovations d'une entreprise, maintenir son avantage concurrentiel et respecter les règles éthiques et juridiques.

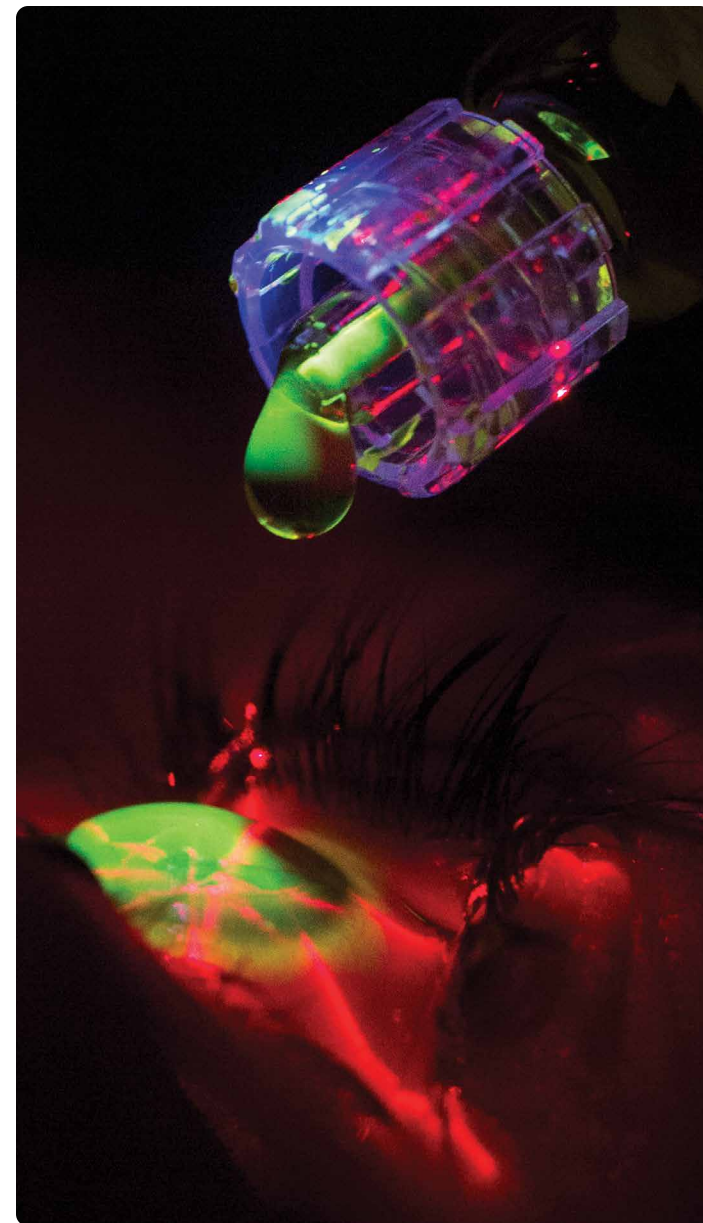
COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Protéger les informations exclusives** : Préservez la propriété intellectuelle de l'entreprise et empêchez tout partage non autorisé.
- **Respecter les informations de tiers** : Conformez-vous à tout accord concernant la propriété intellectuelle partagée par des partenaires, des fournisseurs ou des concurrents. Nous protégeons les logiciels de tiers en les utilisant correctement, en respectant les règles de licence et en évitant le piratage.
- **Respecter la propriété intellectuelle de l'entreprise** : Toute propriété intellectuelle, telle que les inventions, les conceptions ou d'autres créations développées pendant votre emploi, appartient à Glaukos. Veillez toujours à ce que la PI créée dans le cadre de votre travail soit dûment signalée et protégée par l'entreprise.
- **Ne pas partager d'informations non publiques** : Assurez-vous que les informations confidentielles de l'entreprise ne sont pas partagées sans autorisation appropriée.

Q&R

Q J'ai accès à des recherches exclusives et non publiques d'un concurrent qui pourraient être bénéfiques à notre entreprise. Puis-je les utiliser ?

R Non, vous ne pouvez pas utiliser d'informations exclusives provenant de concurrents. Le partage ou l'utilisation de ces informations violerait nos politiques et pourrait avoir des conséquences juridiques.



Assurer la sécurité des données

Les informations confidentielles sont un élément essentiel de notre entreprise, et leur protection est une responsabilité clé pour tous les collaborateurs.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Protéger les informations confidentielles :** Veillez à ce que les données confidentielles de Glaukos et de nos partenaires soient conservées en toute sécurité et confidentialité, quel que soit l'endroit où ces données sont consultées.
- **Protéger l'accès aux données :** Ne copiez pas les données de Glaukos sur des actifs informatiques non-Glaukos. Toutes les données de Glaukos doivent résider dans l'environnement Glaukos, y compris SharePoint, OneDrive et les systèmes Glaukos.
- **Obtenir le consentement pour l'utilisation des données personnelles :** Obtenez toujours le consentement nécessaire avant de collecter ou d'utiliser des informations permettant d'identifier une personne.
- **Éviter de partager des informations confidentielles avec des outils d'IA :** N'entrez aucune information confidentielle ou exclusive de l'entreprise dans des outils ou plateformes d'intelligence artificielle, sauf si cela a été explicitement approuvé. Veillez toujours à ce que les données sensibles soient protégées et ne soient pas exposées à des systèmes non autorisés. Suivez nos règles concernant les outils d'IA et consultez la *Politique d'intelligence artificielle d'entreprise de Glaukos* pour plus de détails.
- **Éviter la divulgation non autorisée :** Abstenez-vous de partager des informations sensibles, sauf si vous y êtes autorisé(e).
- **Éliminer les données correctement :** Veillez à ce que toutes les données sensibles soient éliminées de manière sécurisée, en suivant les protocoles de l'entreprise pour empêcher l'accès non autorisé et protéger la vie privée.

- **Utiliser uniquement des systèmes autorisés :** Accédez et gérez les données exclusivement sur les systèmes, logiciels, appareils et applications approuvés par Glaukos afin de garantir la sécurité et la conformité, en particulier dans les rôles essentiels en contact avec les patients.
- **Signaler les failles immédiatement :** Signalez rapidement toute faille de données ou incident de sécurité pour vous conformer aux exigences réglementaires et permettre une action rapide afin d'atténuer les risques potentiels.
- **Demander conseil :** Veuillez vous référer à la *Politique de sécurité des informations* pour de plus amples informations.

Q&R

Q Puis-je utiliser un outil d'IA pour générer un rapport en utilisant des données confidentielles de l'entreprise ?

R Non, vous ne devez utiliser aucune donnée confidentielle avec des outils d'IA, sauf si vous avez l'approbation claire du Conseil d'approbation des logiciels et si cela est conforme à la politique de l'entreprise. Les outils d'IA pourraient divulguer des données confidentielles de Glaukos à des tiers.

 **Informations confidentielles :** Toute donnée non publique, telle que des secrets commerciaux, des informations personnelles ou des recherches exclusives, qui doit être protégée contre l'accès ou la divulgation non autorisés.

Maintenir la confidentialité

Les collaborateurs et les administrateurs ont accès à des informations confidentielles concernant l'entreprise. Il est essentiel de protéger ces informations, car une divulgation non autorisée pourrait nuire à l'entreprise, à ses clients ou à ses partenaires commerciaux.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Protéger les informations non publiques :** Protégez toutes les données non publiques qui pourraient être utiles aux concurrents ou préjudiciables à l'entreprise si elles étaient divulguées.
- **Ne partager les informations qu'en cas de besoin :** Ne fournissez des informations confidentielles qu'aux collaborateurs ou aux administrateurs qui en ont besoin pour leurs fonctions.
- **Traiter les données personnelles de manière responsable :** Collectez et utilisez les informations permettant d'identifier une personne (IIP) avec une notification et un consentement appropriés, en suivant les directives légales et celles de l'entreprise.
- **Continuer à protéger la confidentialité après votre départ :** Votre devoir de protéger les informations confidentielles se poursuit même après que vous ayez quitté l'entreprise. La divulgation non autorisée peut entraîner des préjudices et des conséquences juridiques.



Q&R

Q J'ai surpris une discussion d'informations commerciales sensibles dans un lieu public. Que dois-je faire ?

R Rappelez à vos collègues d'éviter de discuter d'informations sensibles dans des lieux publics, et ne partagez pas l'information avec d'autres personnes.

 **Informations confidentielles :** Toute donnée non publique, telle que des secrets commerciaux, des informations personnelles ou des recherches exclusives, qui doit être protégée contre l'accès ou la divulgation non autorisés.

Communiquer de manière appropriée

Seuls les porte-parole désignés, y compris le Président-directeur général, le directeur Financier, le directeur Exploitation et le directeur Relations avec les investisseurs, sont autorisés à s'exprimer au nom de l'entreprise, en particulier pour les demandes de renseignements financiers ou médiatiques.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Diriger les demandes vers la bonne personne :** Adressez toutes les demandes de renseignements des réseaux ou d'ordre financier aux porte-parole désignés.
- **Signaler les erreurs de communication :** Si vous commettez une erreur en partageant des informations sur l'entreprise, signalez-la à votre supérieur hiérarchique ou à un membre de l'équipe juridique au lieu d'essayer de la corriger vous-même.
- **Se conformer au Règlement sur la divulgation équitable (Règlement FD) :** Les informations importantes sur l'entreprise qui pourraient influencer la décision d'un investisseur doivent être partagées avec le public en même temps qu'elles sont partagées avec les investisseurs ou les professionnels du marché. Évitez de divulguer des informations non publiques et importantes à quiconque en dehors de l'entreprise.
- **Signaler les violations :** Si vous soupçonnez une violation de notre politique ou du Règlement FD, signalez-la immédiatement via l'un des canaux de signalement.

 **Règlement sur la divulgation équitable (Règlement FD) :** Règle qui exige des sociétés publiques de partager les informations importantes avec tous les investisseurs en même temps et qui empêche la divulgation sélective qui pourrait donner à certains investisseurs un avantage injuste.

Q&R

Q Je discutais des résultats financiers avec un ami qui est également un investisseur. Dois-je le signaler ?

R Oui, si l'information est non publique et importante, la divulguer à quiconque, y compris à des amis, pourrait constituer une violation. Signalez la situation via l'un des canaux de signalement immédiatement.



Utiliser les réseaux sociaux de manière responsable

Les réseaux sociaux sont un outil précieux pour l'expression personnelle, mais les collaborateurs doivent les utiliser de manière responsable et s'assurer que leurs publications n'ont pas d'impact négatif sur Glaukos ou ne violent pas les politiques de l'entreprise.

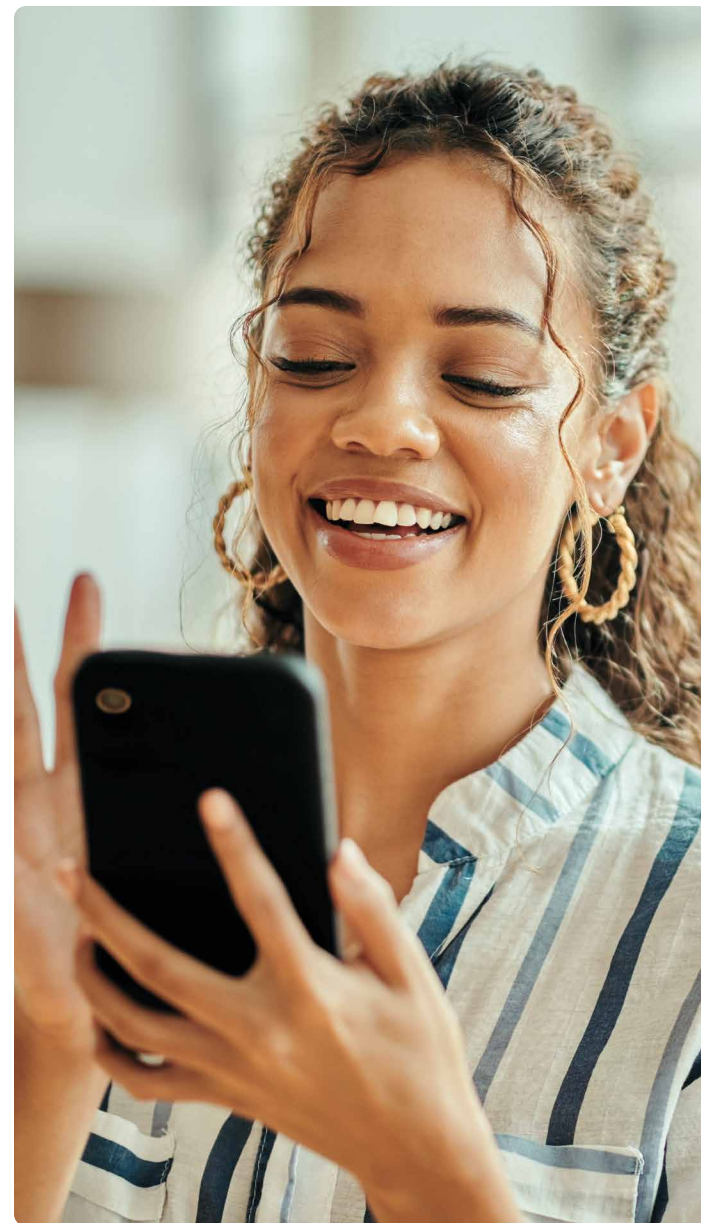
COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Ne pas s'exprimer au nom de l'entreprise :** Seuls les porte-parole autorisés peuvent représenter Glaukos sur les réseaux sociaux. Évitez de faire des publications qui pourraient laisser entendre que vous vous exprimez au nom de l'entreprise, sauf si vous y êtes spécifiquement autorisé(e).
- **Publier de manière responsable :** Soyez conscient de la manière dont vos publications, commentaires ou partages pourraient se refléter sur Glaukos. Évitez les contenus qui pourraient nuire à la réputation de l'entreprise ou enfreindre la confidentialité.
- **Respecter les limites entre la vie personnelle et professionnelle :** Assurez-vous que vos activités sur les réseaux sociaux personnels sont clairement distinctes de votre rôle professionnel chez Glaukos. Abstenez-vous de partager des informations confidentielles ou exclusives sur l'entreprise.
- **Suivre les règles :** Tous les collaborateurs de Glaukos doivent suivre les directives de notre *Politique de communication d'entreprise et de contrôle des informations pour tous les collaborateurs* et de nos *directives pour les réseaux sociaux*.

Q&R

Q Je souhaite partager une histoire de réussite liée au travail sur mon compte de réseau social personnel (par exemple, LinkedIn). Puis-je le faire ?

R Vous devez éviter de partager des informations liées à l'entreprise sur des comptes personnels, à moins qu'elles n'aient été approuvées pour une diffusion publique et que vous ayez l'autorisation de votre supérieur hiérarchique ou de l'équipe de communication. Cela inclut les communiqués de presse et autres communications destinés à la communauté des investisseurs.



NOTRE VISION DU MARCHÉ

Au cœur de notre activité se trouve l'engagement de fournir des produits exceptionnels tout en respectant les règles de déontologie, d'éthique, de sécurité et de protection de la vie privée des clients des plus exigeantes.

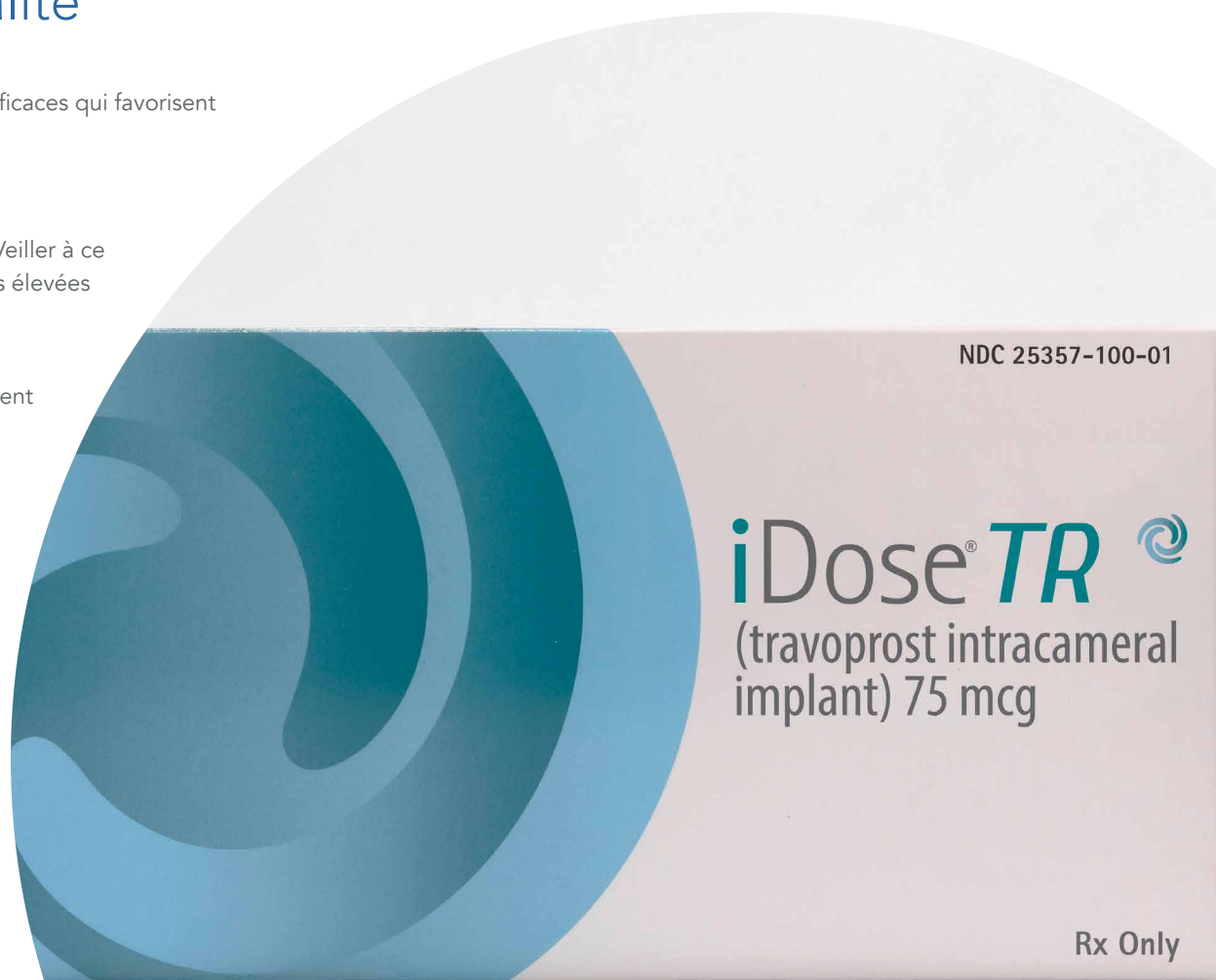
- Fournir des produits de qualité
- Communiquer de manière appropriée à propos des produits
- Interagir avec les professionnels de santé et les clients
- Interagir avec les patients et les associations de patients
- Protéger la vie privée des clients
- Travailler avec des tiers
- Interagir avec les représentants des autorités publiques
- Prévenir la fraude

Fournir des produits de qualité

Notre priorité absolue est de développer des produits sûrs et efficaces qui favorisent la santé et la sécurité de nos clients.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **S'engager en faveur de la sécurité et de la conformité :** Veiller à ce que nos produits répondent aux normes de sécurité les plus élevées et aux réglementations applicables.
- **Signaler rapidement les événements indésirables :** Signalez immédiatement toute réclamation ou tout événement indésirable au siège social ou à la sécurité médicale par courriel, par téléphone ou via Salesforce, quels que soient les détails disponibles. Indiquez tous détails clés tels que le nom du plaignant, la date de la prise de connaissance, la description de l'événement, les détails du produit (numéros de modèle, de lot ou de série) et si le produit est entré en contact avec le patient ou a causé une blessure. Consultez notre *Politique de base en matière de signalement des demandes de renseignements, des réclamations et des événements indésirables* pour plus d'informations.
- **Dépasser les attentes des clients :** Nous nous consacrons au développement de produits sûrs et innovants avec un service client impeccable.
- **Satisfaire les exigences réglementaires :** Nous partageons un engagement sans faille pour garantir que notre système de qualité est efficace, axé sur les processus et conforme aux exigences réglementaires.
- **Innover de manière responsable :** Concentrez-vous sur l'amélioration continue et l'innovation pour dépasser les attentes des clients.



Communiquer de manière appropriée à propos des produits

L'entreprise opère dans le secteur des soins de santé, et des lois fédérales, étatiques et internationales strictes, ainsi que des codes de notre secteur d'activité, réglementent nos interactions avec les professionnels de santé. Ces professionnels comprennent toute personne impliquée dans la prescription, la délivrance, l'administration ou l'achat de nos produits, ainsi que ceux qui influencent leur utilisation.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Garantir un but commercial légitime** : Chaque interaction avec les professionnels de santé doit servir un but commercial valide et légal.
- **Respecter le jugement médical** : Évitez toute action qui pourrait interférer avec le jugement indépendant d'un professionnel de santé ou sa prise de décision médicale.
- **Respecter le Code d'éthique** : Conformez-vous au *Code d'éthique de l'entreprise sur les interactions avec les professionnels de santé* et à toutes les lois et tous les codes pertinents de notre secteur d'activité. N'offrez rien de valeur comme une incitation inappropriée, y compris des paiements, des pots-de-vin, des dessous de table ou des remises pour influencer les décisions concernant la prescription, l'achat, l'utilisation, la location ou la recommandation de nos produits ou services.
- **Pratiquer une publicité et un marketing équitables** : Assurez-vous que tous les supports publicitaires et marketing sont véridiques, équitables, équilibrés, non trompeurs et qu'ils représentent fidèlement nos produits et services, conformément aux notices ou étiquettes approuvées. Évitez les exagérations ou les fausses déclarations, et respectez toujours les codes de notre secteur d'activité, les lois et les réglementations applicables régissant les pratiques publicitaires et marketing.
- **Éviter de dénigrer les produits des concurrents** : Mettez l'accent sur les atouts de nos offres sans faire de remarques négatives ou désobligeantes sur les produits des concurrents, afin d'adopter une approche professionnelle et respectueuse.



Q&R

Q Comment dois-je gérer les activités promotionnelles avec les professionnels de santé ?

R Toutes les activités promotionnelles doivent servir un but commercial légitime, s'aligner sur les règles déontologiques et éviter d'exercer une influence indue sur les décisions des professionnels de santé.

🔍 Professionnel de santé : Personnes qui achètent, louent, recommandent, utilisent, s'occupent de l'achat ou de la location, ou prescrivent des technologies médicales ou des produits pharmaceutiques. Cette définition englobe toute personne susceptible d'avoir une influence sur les décisions d'achat ou de prescription et inclut à la fois les personnes cliniques et non cliniques et les décideurs au sein des hôpitaux, des cabinets médicaux, des organismes d'achat groupé et d'autres organisations de soins de santé.

Interagir avec les professionnels de santé et les clients

Chez Glaukos, nous nous engageons à respecter les règles d'intégrité et de transparence les plus exigeantes dans toutes nos interactions avec les professionnels de santé et les clients. Ces relations sont essentielles pour accomplir notre mission de transformation des soins de la vue tout en respectant les règles éthiques et juridiques.



COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Éviter toute influence induite** : Il nous est interdit de donner quoi que ce soit de valeur pour influencer les décisions ou les actions des professionnels de santé. Cela inclut :
 - **Cadeaux monétaires** : De l'argent liquide, des cartes-cadeaux ou toute autre incitation financière directe.
 - **Cadeaux et invitations professionnelles** : Des articles tels que des repas, des voyages, des hébergements, des billets pour des événements ou d'autres cadeaux non monétaires.
 - **Services ou avantages** : Des produits gratuits ou à prix réduit, des honoraires de conseil, des honoraires ou des engagements de prise de parole.
 - **Subventions éducatives ou de recherche** : Un soutien financier pour la recherche, des événements éducatifs ou le développement professionnel qui pourrait être lié à l'utilisation ou à la promotion des produits de l'entreprise.
 - **Rabais ou remises** : Des rabais inhabituels ou excessifs qui pourraient être considérés comme des incitations.
 - **Dons de bienfaisance** : Des contributions faites au nom du professionnel de santé ou à ses œuvres de bienfaisance préférées, en particulier si elles sont liées au comportement de prescription.
 - **Articles à usage personnel ou non destinés aux patients** : Des articles tels que des fournitures de bureau, des blouses, des tablettes, des smartphones ou des ordinateurs portables.
 - **Articles promotionnels de marque** : Même s'ils sont liés au travail ou aux soins des patients, des articles tels que des stylos, des blocs-notes, des mugs ou des articles portant le logo de l'entreprise.

 **Professionnel de santé** : Personnes qui achètent, louent, recommandent, utilisent, s'occupent de l'achat ou de la location, ou prescrivent des technologies médicales ou des produits pharmaceutiques. Cette définition englobe toute personne susceptible d'avoir une influence sur les décisions d'achat ou de prescription et inclut à la fois les personnes cliniques et non cliniques et les décideurs au sein des hôpitaux, des cabinets médicaux, des centrales d'achat et d'autres organisations de soins de santé.

Interagir avec les professionnels de santé et les clients

- **Commercialiser avec intégrité** : Nous agissons avec intégrité dans toutes les pratiques marketing, y compris l'étiquetage, les programmes promotionnels, les échantillons de produits et les communications avec les parties prenantes.
- **Communiquer honnêtement** : Nous fournissons des informations précises et en temps voulu sur nos produits aux professionnels de santé, aux régulateurs, aux patients et aux consommateurs, y compris des données sur l'efficacité et la sécurité.
- **Éviter les conflits d'intérêts** : Nous reconnaissons que les interactions avec les professionnels de santé peuvent créer des conflits d'intérêts réels ou perçus. Pour atténuer ces risques, nous soutenons la divulgation des relations financières et autres dans la recherche, l'éducation ou la pratique clinique.
- **Se concentrer sur les clients** : Nous nous efforçons de satisfaire nos clients en étant à l'écoute de leurs besoins et en créant des solutions mutuellement bénéfiques, en évitant les activités illégales ou contraires à l'éthique telles que la corruption, la publicité mensongère ou le dénigrement des produits des concurrents.

Q&R

Q Je participe à une réunion avec un médecin qui prescrit fréquemment notre produit. Puis-je lui offrir un cadeau personnel en guise d'appréciation ?

R Non, vous ne devez pas offrir de cadeaux personnels aux professionnels de santé. Toute interaction doit être conforme au *Code d'éthique sur les interactions avec les professionnels de santé* et éviter même l'apparence d'une influence induite.

Q Que dois-je faire si je soupçonne un collègue d'offrir des incitations inappropriées à un professionnel de santé ?

R Signalez immédiatement la préoccupation via l'un des canaux de signalement.



Interagir avec les patients et les associations de patients

Chez Glaukos, nous nous engageons à respecter des règles déontologiques très exigeantes en matière d'intégrité et de transparence dans toutes nos interactions avec les professionnels de santé, les clients et les associations de patients. Ces relations sont essentielles pour accomplir notre mission de transformation des soins de la vue tout en respectant les règles éthiques et juridiques.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Collaborer avec les associations de patients et les patients :** L'intégrité et la transparence guident notre collaboration avec les associations de patients et les patients tout au long du cycle de vie du produit. Cela inclut des domaines tels que le développement de médicaments, l'approbation réglementaire, l'accès, la politique de santé et la conception d'essais cliniques. Les partenariats durables avec les associations de patients apportent des connaissances et des expériences précieuses qui influencent notre travail dans les différents domaines thérapeutiques.
- **Respecter des exigences déontologiques de conduite rigoureuses :** Toutes les collaborations avec les associations de patients et les patients sont fondées sur les principes d'intégrité, d'indépendance, de respect, d'équité, de transparence et d'avantage mutuel.
- **Soutenir la transparence :** Nous divulguons le soutien financier et en nature apporté aux associations de patients afin de cultiver la confiance du public et de nous aligner sur les attentes des parties prenantes.
- **Respecter les parties prenantes :** Les associations de patients et les patients sont respectés en tant que collaborateurs essentiels, et toutes les interactions donnent la priorité à leur indépendance et à leur bien-être.
- **Protéger les données personnelles :** Nous veillons à ce que toutes les données personnelles partagées lors des collaborations soient traitées avec le plus grand soin, dans le respect des lois sur la protection de la vie privée, des réglementations, des codes de notre secteur d'activité et des politiques de l'entreprise.

Q&R

Q Puis-je offrir une contribution financière à une association de patients en échange de son soutien public à notre produit ?

R Non, ce n'est pas autorisé. Vous devez respecter l'indépendance de l'association de patients et ne pouvez pas l'utiliser comme un outil de marketing.

Q Que dois-je faire si je reçois des données personnelles de patients lors d'une collaboration avec une association de patients ?

R Vous êtes responsable de veiller à ce que les données personnelles soient protégées et gérées de manière adéquate conformément aux réglementations sur la protection de la vie privée et aux règles de l'entreprise.

 **Associations de patients :** Organisations ou collectifs qui défendent les besoins et les intérêts des patients, leur apportent un soutien ou représentent des communautés de patients spécifiques. Ces groupes jouent un rôle essentiel en influençant la politique de santé, la recherche et l'éducation.

Protéger la vie privée des clients

Chez Glaukos, nous nous engageons à protéger la confidentialité et la sécurité des informations personnelles de nos clients. Nous devons traiter les données clients de manière responsable, en garantissant le respect de toutes les lois sur la protection de la vie privée, les réglementations, les codes de notre secteur d'activité et les politiques de l'entreprise applicables.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Traiter les données personnelles avec soin :** Assurez-vous que toutes les données clients sont collectées, stockées et traitées conformément aux lois sur la protection de la vie privée, aux réglementations, aux codes de notre secteur d'activité.
- **Limiter le traitement et le stockage :** Nous ne collectons que les informations personnelles qui sont nécessaires et pertinentes pour le but pour lequel elles sont collectées. Nous ne stockons pas ces informations personnelles pendant plus de temps que nécessaire.
- **Protéger contre les accès non autorisés :** Protégez les données clients contre les accès non autorisés ou les utilisations abusives en suivant les protocoles de protection des données appropriés.
- **Obtenir un consentement approprié :** Assurez-vous toujours d'avoir le consentement nécessaire avant de collecter, d'utiliser ou de partager les informations personnelles d'un client.
- **Examiner les partenaires commerciaux :** Nous ne travaillons qu'avec des tiers qui ont mis en place des contrôles de sécurité et de confidentialité acceptables et qui garantissent l'efficacité de ces contrôles avant de leur donner accès aux informations personnelles.
- **Signaler les failles de données :** Nous sommes tenus de signaler immédiatement toute faille de données suspectée à l'un des canaux de signalement.

Q&R

Q On m'a demandé de partager des données clients avec un fournisseur tiers. Puis-je le faire ?

R Vous devez vous assurer que le fournisseur respecte les réglementations sur la protection de la vie privée et les politiques de l'entreprise. Ne partagez des données clients qu'après avoir confirmé que les garanties et les consentements appropriés sont en place.



Travailler avec des tiers

Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils respectent les mêmes règles déontologiques que nous.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Garantir un approvisionnement éthique :** Travaillez uniquement avec des fournisseurs qui se conforment à notre *Code de conduite des fournisseurs* et à notre *Politique de conformité anti-corruption des distributeurs*.
- **Défendre les droits humains :** Assurez-vous que les fournisseurs respectent les droits humains et offrent des salaires équitables et des conditions de travail sûres.
- **Surveiller les tiers :** Les tiers doivent adhérer à toutes les lois, codes de notre secteur d'activité et réglementations applicables. Afin de gérer les risques que les tiers peuvent introduire, nous procédons à une diligence raisonnable approfondie de nos distributeurs pour garantir la conformité et protéger nos intérêts commerciaux.
- **Exiger la transparence :** Exigez des fournisseurs qu'ils respectent les lois anti-corruption et qu'ils soient transparents sur leurs systèmes de qualité et l'approvisionnement en matériaux, y compris les minerais de conflit.

Q&R

Q J'ai trouvé un fournisseur qui peut réduire considérablement les coûts mais qui ne respecte pas les règles applicables aux conditions de travail. Devons-nous continuer avec lui ?

R Non, tous les fournisseurs doivent se conformer à notre *Code de conduite des fournisseurs*, y compris en respectant le droit du travail et les droits humains. Les économies de coûts ne peuvent pas se faire au détriment des pratiques éthiques.



Interagir avec les représentants des autorités publiques

Nous veillons à ce que toutes les interactions avec des représentants d'autorités publiques ou des entités publiques respectent les lois, réglementations, codes de notre secteur d'activité, nos politiques et nos directives éthiques applicables.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

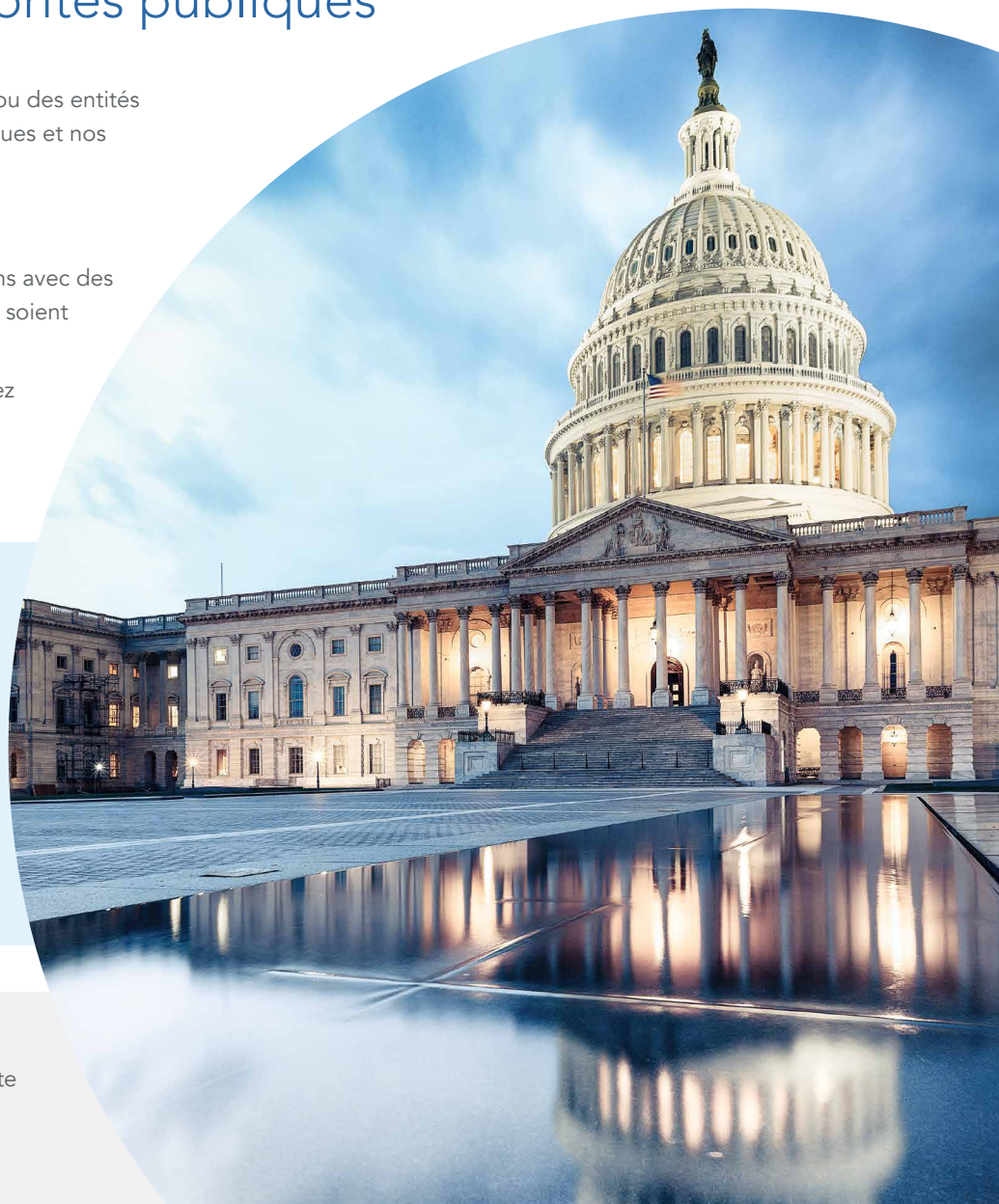
- **Suivre les lois et les directives déontologiques :** Veillez à ce que toutes les transactions avec des représentants des autorités publiques ainsi qu'avec les entreprises ou entités publiques soient véridiques, précises, licites et éthiques.
- **Demander l'approbation pour les interactions avec les autorités publiques :** Sollicitez toujours l'approbation du directeur Conformité avant d'offrir quoi que ce soit de valeur aux représentants des autorités publiques.

Q&R

Q Un représentant des autorités publiques m'a demandé une « faveur » pour accélérer l'obtention d'un permis. Dois-je m'y plier ?

R Non, offrir quoi que ce soit de valeur à un représentant des autorités publiques en échange d'un service accéléré est une forme de corruption. Signalez la demande via l'un des canaux de signalement immédiatement.

Représentant des autorités publiques : Toute personne qui travaille pour ou représente une autorité publique, y compris les salariés d'hôpitaux ou d'établissements de soins de santé publics.



Prévenir la fraude

Chez Glaukos, nous nous engageons à faire preuve d'honnêteté et d'exactitude dans tous les aspects de nos activités. La fraude porte atteinte à la confiance, nuit à notre réputation et viole à la fois notre Code et la loi. Nous avons tous la responsabilité de prévenir et de signaler les comportements frauduleux.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Agir avec intégrité** : Assurez-vous que tous les documents, rapports et registres comptables sont véridiques, complets et exacts.
- **Identifier et signaler la fraude** : Si vous soupçonnez ou êtes témoin d'une fraude, comme la falsification de registres comptables, la manipulation de données ou un rapport malhonnête, signalez-la immédiatement via l'un des canaux de signalement.
- **Protéger les ressources** : Utilisez les ressources de l'entreprise uniquement à des fins commerciales légitimes, et signalez toute utilisation abusive ou tout détournement.
- **Comprendre les conséquences** : Les actions frauduleuses entraîneront des mesures disciplinaires, pouvant aller jusqu'au licenciement et à des poursuites judiciaires.



Q&R

Q Un collègue m'a demandé de modifier les chiffres d'un rapport pour « redorer la réputation du département ». Est-ce acceptable ?

R Non, le fait de modifier des informations pour induire en erreur est considéré comme une fraude. Vous devez refuser la demande et signaler la situation via l'un des canaux de signalement. Des rapports précis et honnêtes sont essentiels pour maintenir notre intégrité.



Fraude : Fausse représentation ou dissimulation intentionnelle d'un fait important pratiquée délibérément dans le but d'obtenir un gain injuste ou illégal.

NOTRE VISION DE L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Chez Glaukos, nous croyons à l'engagement auprès de notre communauté, à la conduite de nos affaires avec intégrité et au respect des règles juridiques dans tous les aspects de nos opérations.

S'engager auprès de notre communauté

S'impliquer dans l'élaboration des politiques

Respecter les règles de la concurrence

Prévenir la corruption et les pots-de-vin

Respecter les lois du commerce international

Prévenir le délit d'initié

Promouvoir le respect de l'environnement et le développement durable

Suivre les réglementations

S'engager auprès de notre communauté

Nous reconnaissons notre rôle dans l'entreprise et comprenons l'importance d'un engagement éthique, que ce soit par le biais d'initiatives communautaires ou par la participation à des activités politiques.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Soutenir les régions mal desservies** : Nous faisons don de produits aux communautés mal desservies dans le monde entier, garantissant l'accès à des traitements qui sauvent la vue.
- **Agir de façon philanthropique** : Pour chaque iDose TR vendue, nous mettons une unité iDose supplémentaire à la disposition des organisations caritatives éligibles, sans frais, élargissant ainsi l'accès à des traitements cruciaux contre le glaucome.
- **Encourager le bénévolat** : Les collaborateurs de Glaukos bénéficient de 16 heures de congés payés pour faire du bénévolat par an, ce qui leur permet de s'investir dans leurs communautés et de soutenir des causes locales.
- **S'associer à des organisations humanitaires** : Grâce à des partenariats avec plus de 130 organisations caritatives dans plus de 50 pays, nous avons fourni des dispositifs pour le glaucome et une formation aux chirurgiens dans des régions mal desservies.
- **S'engager en faveur des communautés et de l'accès** : Nous nous consacrons au soutien des communautés mal desservies par le biais de la philanthropie, du bénévolat et de partenariats qui élargissent l'accès aux thérapies qui sauvent la vue afin de mieux soutenir nos communautés.
- **Améliorer l'éducation en matière de soins de santé à l'échelle mondiale** : Nous parrainons des programmes de formation pour les chirurgiens internationaux, étendant la portée des traitements de pointe du glaucome aux régions disposant de ressources limitées.



S'impliquer dans l'élaboration des politiques

Les ressources de l'entreprise, telles que les fonds ou les actifs, ne peuvent pas être utilisées pour des contributions politiques sans l'approbation écrite du directeur Conformité.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Faire en sorte que les activités politiques restent personnelles :** Assurez-vous que toute activité politique est personnelle et distincte de l'entreprise.
- **Exprimer clairement ses opinions personnelles :** Indiquez clairement que les opinions politiques personnelles ne reflètent pas la position de Glaukos.
- **Pas de remboursements politiques :** Glaukos ne remboursera pas les collaborateurs pour leurs contributions politiques personnelles.

Q&R

Q Je participe à un rassemblement politique pendant mon temps libre. Puis-je mentionner mon rôle chez Glaukos tout en défendant la cause ?

R Non, vous ne devez pas associer vos activités politiques personnelles à Glaukos, car l'entreprise doit rester neutre en matière politique.



Respecter les règles de la concurrence

Nous nous engageons à être en concurrence de manière éthique et à nous conformer aux lois antitrust.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Comprendre les principes antitrust** : Les collaborateurs doivent avoir une compréhension élémentaire des lois antitrust pertinentes pour leurs fonctions.
- **Traiter les autres équitablement** : Traitez les collègues, les collaborateurs, les concédants de licence, les clients, les fournisseurs et les concurrents avec équité. Évitez la manipulation, l'utilisation abusive d'informations privilégiées ou toute pratique déloyale.
- **Éviter les discussions avec les concurrents** : Ne discutez pas avec les concurrents de sujets sensibles tels que les prix, les conditions générales, les coûts ou la segmentation du marché, car cela peut mener à des pratiques qui entravent la libre concurrence.
- **Interdire les boycotts et les restrictions commerciales** : Abstenez-vous de vous engager dans toute activité impliquant le boycott de concurrents ou les restrictions commerciales, en veillant à ce que toutes les pratiques commerciales soient conformes aux lois sur la concurrence loyale.
- **Limiter les interactions lors des événements professionnels qui se rapportent à notre secteur d'activité** : Faites preuve de prudence lors des réunions d'associations où des concurrents sont présents afin d'éviter toute conversation qui pourrait être perçue comme une collusion ou un partage d'informations sur le concurrence.
- **Recueillir des informations sur la concurrence de manière éthique** : Lorsque vous collectez des informations sur les concurrents, n'utilisez que des méthodes légales et éthiques. N'utilisez jamais la tromperie, le vol ou tout autre moyen inapproprié pour obtenir des données sur la concurrence, et respectez toujours les accords de confidentialité. N'utilisez pas de tiers pour obtenir des informations sur les concurrents de manière contraire à l'éthique. Conformez-vous toujours aux normes déontologiques de collecte d'informations sur le marché.
- **Éviter les comportements qui entravent la libre concurrence** : Les actions qui violent les lois antitrust, telles que l'entente sur les prix ou les pratiques déloyales, peuvent entraîner des amendes importantes et nuire à la réputation de l'entreprise.



Q&R

Q Un concurrent suggère que nous nous mettions d'accord sur une augmentation mutuelle des prix pour éviter de nous concurrencer. Que dois-je faire ?

R Refusez la suggestion et signalez immédiatement la conversation au service juridique, car cela violerait les lois antitrust.

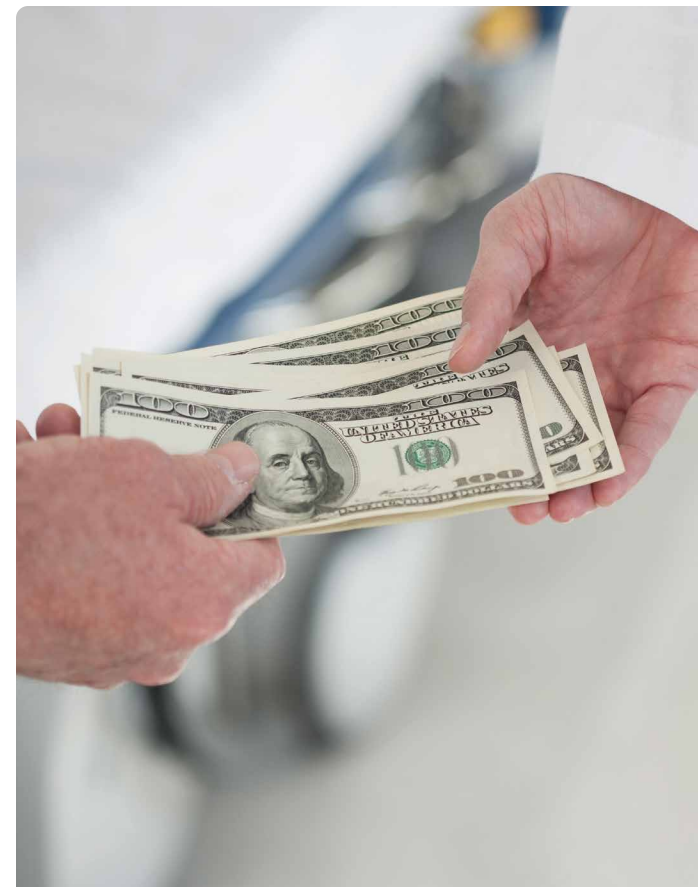
Lois antitrust : Lois conçues pour promouvoir la concurrence loyale et empêcher les comportements monopolistiques, l'entente sur les prix ou d'autres pratiques qui restreignent la concurrence sur le marché.

Prévenir la corruption et les pots-de-vin

La corruption est strictement interdite chez Glaukos et implique le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de solliciter tout objet de valeur pour influencer les actions d'un agent public ou d'une autre personne, que ce soit dans le cadre de transactions avec des agents publics ou des particuliers.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Corruption interdite** : Vous ne devez jamais offrir, promettre, donner, autoriser ou accepter de pots-de-vin ou quoi que ce soit de valeur pour obtenir un avantage injuste.
- **Paiements de facilitation interdits** : Nous n'effectuons pas de paiements aux représentants des autorités publiques pour accélérer des tâches de routine, sauf par le biais de frais officiels autorisés par la loi.
- **Tenir des registres comptables précis** : Toutes les opérations comptables et transactions financières doivent être entrées dans les registres avec exactitude.
- **Travailler avec des partenaires éthiques** : Nous ne travaillons qu'avec des tiers qui ont mené à bien notre processus de diligence raisonnable, qui respectent nos règles anti-corruption et qui ne se livrent pas à la corruption. Nos partenaires ne peuvent pas se livrer à la corruption en notre nom.
- **Interagir de manière conforme avec les professionnels de santé** : Veillez à ce que toutes les interactions avec les professionnels de santé liées aux autorités publiques ou aux organismes de réglementation soient conformes aux lois pertinentes, aux codes de notre secteur d'activité et aux réglementations anti-pots-de-vin et de transparence.
- **Signaler toute demande** : Si l'on vous demande d'effectuer un paiement inapproprié, refusez et signalez-le immédiatement via l'un des canaux de signalement.
- **Suivre les directives lorsqu'il s'agit de représentants des autorités publiques** : Respectez toujours les règles spécifiques lors d'une interaction avec des représentants des autorités publiques et assurez-vous d'obtenir l'approbation du service juridique ou du directeur Conformité avant d'offrir quoi que ce soit de valeur.
- **Connaître la loi** : Vous devez comprendre et suivre toutes les lois anti-corruption là où nous opérons, et comprendre que les violations entraînent de graves conséquences à l'échelle individuelle et de l'entreprise.
- **Fournir des cadeaux et des invitations professionnelles (C&IP) acceptables** : Ne fournissez des cadeaux et des invitations professionnelles que lorsqu'il existe un besoin commercial légitime et en stricte conformité avec la politique de l'entreprise et les codes de notre secteur d'activité.



Q&R

Q Puis-je approuver le paiement du voyage d'un représentant des autorités publiques vers notre établissement ?

R Non, signalez cela via l'un des canaux de signalement. Les paiements aux représentants des autorités publiques nécessitent une approbation.

Respecter les lois du commerce international

Lorsque nous engageons des affaires à l'international, nous devons nous conformer aux réglementations en matière d'importation, d'exportation et de lutte contre le terrorisme.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Suivre les réglementations du commerce international :**
Assurez-vous d'être en conformité totale avec les lois actuelles sur l'importation, l'exportation et la lutte contre le terrorisme lorsque nous engageons des affaires à l'international.
- **Comprendre les conséquences :** Les violations des lois commerciales peuvent entraîner des amendes, des sanctions et des atteintes à la réputation.

Q&R

Q Je prépare une expédition pour un client international, mais je ne suis pas sûr(e) qu'elle soit conforme aux réglementations d'exportation. Que dois-je faire ?

R Vous devez consulter votre supérieur hiérarchique ou le directeur Conformité pour confirmer la conformité avec les réglementations d'exportation pertinentes avant de procéder.

Q **Lois applicables au commerce international :**
Règles régissant l'échange légal de biens, de services et de capitaux au-delà des frontières internationales, y compris les réglementations d'exportation et d'importation et les mesures de lutte contre le terrorisme.



Prévenir le délit d'initié

Il nous est interdit de négocier des actions ou des titres de Glaukos lorsque nous sommes en possession d'informations importantes et non publiques.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Ne pas utiliser d'informations d'initié** : Ne négociez jamais des actions ou des titres de Glaukos sur la base d'informations non publiques. Les membres de la famille immédiate ont également interdiction de négocier des actions de Glaukos si vous ou eux possédez des informations importantes et non publiques.
- **Éviter de donner des conseils** : Ne donnez pas de recommandations ou de conseils à d'autres personnes sur la base d'informations d'initié.
- **Suivre nos politiques et procédures** : Consultez notre *Politique de délit d'initié et de divulgation* pour obtenir des directives supplémentaires.
- **Signaler les violations** : Si vous soupçonnez un délit d'initié, signalez-le immédiatement via l'un des canaux de signalement.



Q&R

Q J'ai surpris des informations confidentielles sur une approbation de produit à venir qui pourrait avoir un impact sur les actions de Glaukos. Puis-je le partager avec un ami qui investit dans l'entreprise ?

R Non, le partage d'informations non publiques, même avec un ami, est une violation des lois sur le délit d'initié. Vous devez signaler cette situation via l'un des canaux de signalement.

 **Délit d'initié** : Acte illégal d'acheter ou de vendre des actions ou des titres sur la base d'informations importantes et non publiques qui pourraient affecter la décision d'un investisseur.

Promouvoir le respect de l'environnement et le développement durable

Glaukos accorde une priorité à la minimisation de l'impact environnemental grâce à la conservation des ressources, aux emballages durables et à la gestion des émissions. Notre approche environnementale s'aligne sur notre mission d'améliorer la santé mondiale de manière responsable.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Mesurer les émissions :** Nous surveillons activement les émissions de gaz à effet de serre (GES) et donnons la priorité à l'efficacité énergétique, en explorant les sources d'énergie renouvelable pour réduire notre empreinte carbone.
- **Utiliser des emballages durables :** Nous nous efforçons de passer à des emballages biodégradables et recyclables, y compris des matériaux d'expédition de la chaîne du froid compostables, afin de minimiser les déchets et la dépendance à l'égard des ressources non renouvelables.
- **Réduire les déchets :** Notre priorité est de réduire, réutiliser et recycler les matériaux dans nos installations afin de minimiser la production de déchets.
- **Économiser l'eau :** Nous utilisons des pratiques d'économie d'eau et surveillons de près la consommation pour garantir une utilisation efficace dans toutes nos opérations.
- **S'approvisionner en matériaux durables :** Nous visons à travailler avec des fournisseurs qui partagent nos valeurs environnementales, étendant ainsi les pratiques durables à l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

Q&R

Q Comment Glaukos gère-t-il les déchets de fabrication ?

R Nous réduisons les déchets en recyclant, en utilisant des matériaux respectueux de l'environnement et en éliminant les matériaux de manière responsable afin de minimiser les contributions aux décharges.



Suivre les réglementations

L'agence de réglementation des produits alimentaires et médicamenteux (ANSM) aux États-Unis et d'autres autorités internationales compétentes réglementent de nombreux aspects de notre développement de produits et de notre distribution.

COMMENT NE PAS PERDRE DE VUE L'ESSENTIEL :

- **Comprendre les normes de l'ANSM** : Familiarisez-vous avec les réglementations de l'ANSM et toute autre norme internationale qui s'applique à votre rôle.
- **Signaler les non-conformités** : Si vous avez connaissance de violations des lois de l'ANSM ou des lois de tout pays où nous vendons des produits, signalez-les immédiatement pour éviter les conséquences juridiques et réglementaires.

Q&R

Q J'ai découvert qu'un lot de nos produits pourrait ne pas être conforme aux normes de l'ANSM. Que dois-je faire ?

R Vous devez le signaler immédiatement via l'un des canaux de signalement pour vous assurer que le problème est traité et que la conformité est assurée.



OBTENIR DE L'AIDE

Obtenir de l'aide

Signaler les violations : Nous sommes tous tenus de signaler toute violation connue ou suspectée du Code, des lois, des réglementations, des codes de notre secteur d'activité ou des politiques de l'entreprise.

Si vous êtes confronté(e) à une situation qui vous met mal à l'aise ou soulève des préoccupations éthiques, vous devez en parler à votre supérieur hiérarchique, aux Ressources humaines, à tout membre de l'équipe de direction générale ou au directeur Conformité. Si vous ne vous sentez pas à l'aise de le faire, vous pouvez contacter la ligne d'assistance conformité de Glaukos, un service tiers et anonyme. Collectivement, ces options de signalement sont désignées sous le terme « canaux de signalement ».

Utiliser la ligne d'assistance conformité de Glaukos :

La ligne d'assistance conformité de Glaukos est disponible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour les signalements anonymes. Vous pouvez contacter la ligne d'assistance conformité de Glaukos en ligne à l'adresse www.glaukos.ethicspoint.com.



Obtenir de l'aide

PAYS	OPTION DE SIGNALEMENT
Arménie	Soumission en ligne uniquement
Australie	Composez le 1-800-551-155 (Optus) ou le 1-800-881-011 (Telstra), puis composez le 844-462-5721
Belgique	Composez le 0-800-100-10, puis composez le 844-462-5721
Brésil	Composez le 0-800-890-0288 ou le 0-800-888-8288 (TIM), puis composez le 844-462-5721
Canada	Composez le 844-462-5721
Colombie	Composez le 01-800-911-0010 ou le 01-800-911-0011 (espagnol), puis composez le 844-462-5721
France	Composez le 0-800-99-0011 (Orange) ou le 0805-701-288 (Telecom Development), puis composez le 844-462-5721
Allemagne	Composez le 0-800-225-5288, puis composez le 844-462-5721
Inde	Composez le 000-117, puis composez le 844-462-5721
Irlande	Composez le 1-800-550-000 ou le 00-800-222-55288 (UIFN), puis composez le 844-462-5721
Israël	Soumission en ligne uniquement
Japon	Composez le 00-539-111 (KDDI), 0034-811-001 (NTT) ou 00-663-5111 (Softbank Telecom), puis composez le 844-462-5721
Mexique	Composez le 800-288-2872 ou le 800-112-2020 (Por Cobrar), puis composez le 844-462-5721
Pays-Bas	Composez le 0800-022-9111, puis composez le 844-462-5721
Nouvelle-Zélande	Composez le 000-911, puis composez le 844-462-5721
Norvège	Composez le 800-190-11, puis composez le 844-462-5721
Philippines	Composez le 105-11 ou le 1010-5511-00 (PLDT), puis composez le 844-462-5721
Portugal	Soumission en ligne uniquement
Singapour	Composez le 800-011-1111 (SingTel) ou le 800-001-0001 (StarHub), puis composez le 844-462-5721
Espagne	Composez le 900-99-0011, puis composez le 844-462-5721
Suède	Composez le 020-799-111, puis composez le 844-462-5721
Suisse	Composez le 0-800-890011, puis composez le 844-462-5721
Émirats Arabes Unis	Composez le 8000-021 ou le 8000-555-66 (du), puis composez le 844-462-5721
Royaume-Uni	Composez le 0-800-89-0011, puis composez le 844-462-5721
États-Unis	Composez le 844-462-5721

